

AGEN, le 2 mars 2023.

Monsieur Le Maire  
Mairie de AGME  
Le Bourg,  
47350 AGME

**Objet : Lancement de l'opération « Rélux 47 »**

**Interlocuteur : Sébastien Laplagne (responsable adjoint pôle transition énergétique)**

05.24.29.02.77

Monsieur Le Maire,

Urgence climatique, efficacité énergétique, émissions de gaz à effet de serre, maintien de la biodiversité, mobilité décarbonée, gestion des déchets, ... Autant de questions qui vous préoccupent comme citoyens mais aussi en tant qu'élus.


La rénovation énergétique est au cœur de ces enjeux : réduire nos consommations et notre facture énergétique, améliorer le confort, diminuer nos émissions de CO<sub>2</sub>, ...

Après le succès rencontré par l'adhésion des collectivités de Lot-et-Garonne au Groupement de Commandes Départemental ENR-MDE, **Territoire d'Energie Lot-et-Garonne** a décidé de lancer une troisième opération, intitulée « Rélux 47 » dont **l'objectif est la rénovation de l'éclairage intérieur de certains bâtiments** tels que les salles multisports ou gymnases, les salles des fêtes ou polyvalentes, les tribunes de stade, ou encore les ateliers municipaux.



A l'instar de **Cocoon 47** ou **MOBiVE H.®**, cette opération permettra de mutualiser les achats, les études et les travaux afin de faire baisser les coûts d'acquisitions et de prestations.

**Pour pouvoir participer à cette opération, je vous invite à nous faire part de votre candidature de préférence pour des raisons administratives avant le 28 avril 2023, en nous transmettant :**

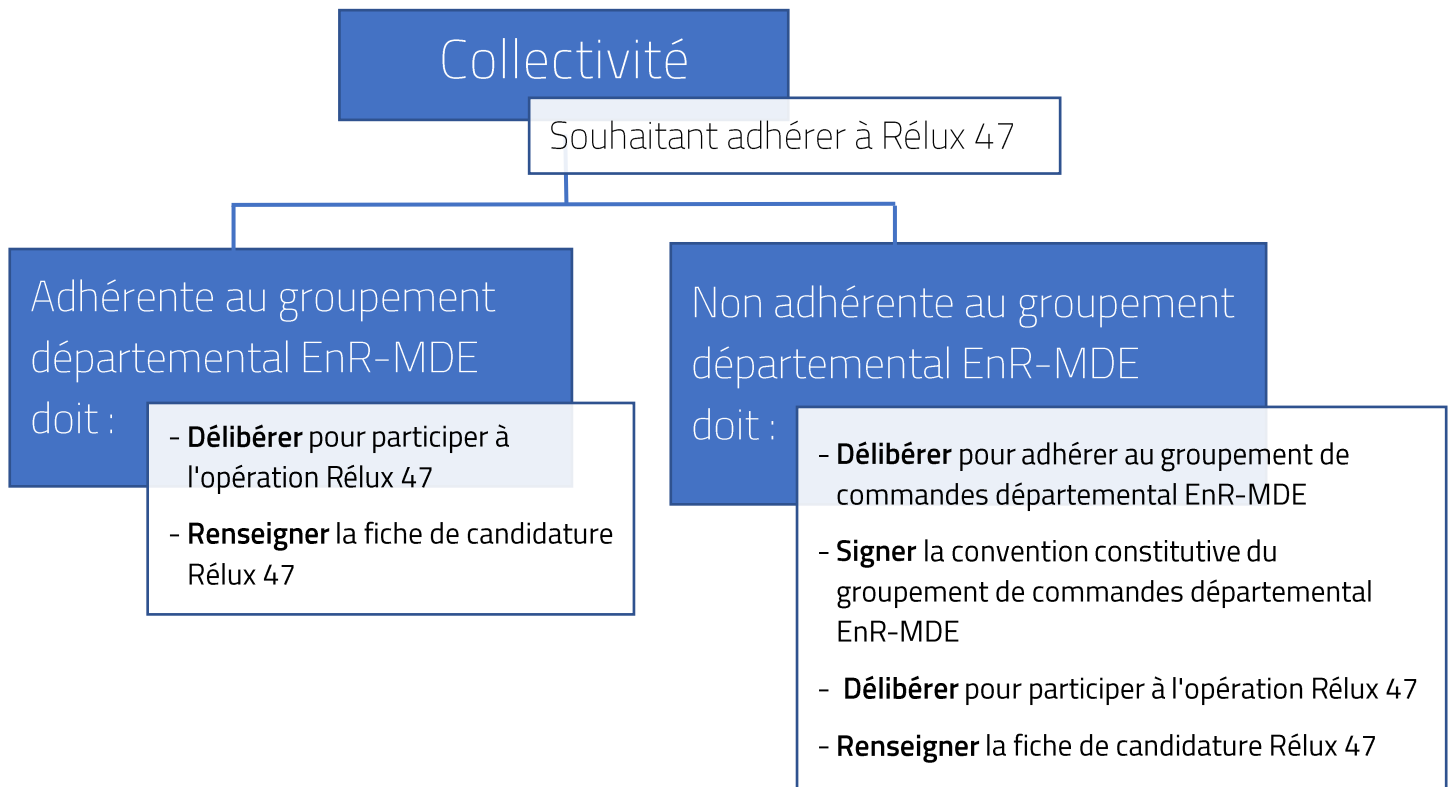
- ✓ La fiche de candidature jointe, complétée, cachetée et dûment signée ;
- ✓ Votre délibération d'adhésion à l'opération «  » ;

**Les collectivités qui n'auront pas pu répondre dans ce délai auront toujours la possibilité de participer à l'opération Rélux 47 jusqu'au 15 mai 2023.**

Au préalable, votre commune n'étant pas adhérente au Groupement de Commandes Départemental ENR-MDE coordonné par TE 47, si vous souhaitez participer à cette opération, vous devrez délibérer pour adhérer au groupement.

Vous trouverez ci-joint les documents types à nous retourner pour cela :

- ✓ délibération d'adhésion au groupement départemental ENR-MDE,
- ✓ convention constitutive du groupement départemental ENR-MDE datée et signée.



Sous conditions décrites dans la fiche de candidature, TE 47 pourra prendre en charge tout ou partie du coût du ou des diagnostic(s).

Pour bien comprendre les détails de l'opération proposée par TE 47, vous trouverez en pièce jointe un livret explicatif qui répond aux questions que vous pouvez vous poser.

**Pour de plus amples informations, je vous invite à prendre contact avec :**

**Sébastien Laplagne – Responsable adjoint pôle transition énergétique**

05.24.29.02.77

[mde@te47.fr](mailto:mde@te47.fr)

Espérant que ce programme suscitera votre intérêt, je vous prie de croire, Monsieur Le Maire, en l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président de Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne  
Jean-Marc CAUSSE

*P.J.:- Fiche de candidature à l'opération Rélux 47*

*- Modèle de délibération pour adhérer à Rélux 47*

*- Livret explicatif Rélux 47*

*- Convention constitutive du groupement départemental ENR-MDE*

*- Modèle de délibération d'adhésion au groupement départemental ENR-MDE*